Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 333

Artikel: Contrat de législature : les socialistes doivent poser leurs conditions
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028796

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Contrat de législature: les socialistes doivent poser leurs conditions

En 1971, nous titrions (DP 158) : « Contrat de législature, ou plutôt programme minimum ; plus que jamais nous en sommes partisans ». L'idée avait germé en 1967 déjà au sein des partis politiques ; signée pour la première fois en 1972 pour la législature qui vient de prendre fin, cette convention entre les quatre partis gouvernementaux — catalogue minimum des objectifs à atteindre pendant quatre ans — venait en quelque sorte appuyer le programme de législature du Conseil fédéral.

Au début de l'année prochaine, le Conseil fédéral va présenter son nouveau programme. Les partis, eux, sont déjà en négociation depuis quelques mois pour renouveler leur convention. Les socialistes hésitent à reprendre le train ; pour le président du Parti socialiste suisse, Helmut Hubacher, la convention s'est révélée être surtout du papier et de la théorie ; le chef du groupe parlementaire socialiste, Richard Müller, a déclaré pour sa part que, dans cette convention, il y avait beaucoup d'os et peu de viande.

Il est bien clair que la portée d'un accord entre les partis gouvernementaux ne doit pas être surestimée. On est loin du programme commun de la gauche en France, ou de la coalition socialo-libérale en Allemagne. Notre système politique ne s'y prête pas : l'existence du Conseil fédéral ne dépend pas d'une majorité parlementaire et, en démocratie semi-directe, un troisième acteur intervient, le peuple. Ces deux facteurs donnent aux partis une marge de manœuvre considérable ; les formations, surtout les formations bourgeoises, ne se privent pas d'utiliser cette « souplesse » de la formule.

Rappel. Article constitutionnel sur l'enseignement : lâchage de larges milieux radicaux lors de la votation populaire.

Article conjoncturel : lâchage des mêmes lors de la consultation des électeurs helvétiques.

Il est relativement facile de s'entendre au début d'une législature sur un certain nombre d'objectifs à atteindre, mais lorsque l'on ne dit rien sur la manière d'atteindre ces objectifs, on s'expose à des ratés; deux visages de ces échecs patents de la temporisation excessive : l'introduction d'un service civil se fait toujours attendre (ici, lâchage de l'Union démocratique du centre) ; la base constitutionnelle pour la radio et la télévision n'est toujours pas sous toit ; l'harmonisation fiscale est encore en chantier ; ou alors les réformes proposées sont à tel point diluées qu'elles se distinguent à peine du « statu quo » : voir l'avortement, la participation, la protection des locataires.

Bref, verbalement, l'harmonie semble acquise ; c'est bien autre chose au stade des réalisations !

L'ambiguïté réside principalement dans le comportement des partis bourgeois. D'une part, ceux-ci se situent souvent en retrait d'un gouvernement qu'ils sont censés appuyer ; d'autre part, ces mêmes partis sont peu disciplinés et leurs troupes partent en ordre dispersé au moment des votations (d'ailleurs pourquoi la base de ces partis, les sections cantonales, se sentiraient-elles liées par une convention négociée au sommet par les directions et les groupes parlementaires ?).

Le Parti socialiste suisse, la question doit donc être posée, le PSS peut-il donc encore s'engager aux côtés des autres formations gouvernementales pour une nouvelle législature ?

Oui ! Mais dans le climat suivant : les socialistes n'ont pas à quémander leur participation au gouvernement ; la droite a besoin d'eux, surtout dans la démocratie de concordance dans laquelle nous vivons depuis une vingtaine d'années. Le président du Parti radical suisse le rappelait : le PSS apporte une contribution importante au sein du gouvernement. Il ne faudrait pourtant pas que cette contribution se révélât être au bénéfice trop exclusif de la bourgeoisie...

Les socialistes peuvent donc vendre plus chèrement leur participation à une entente de législature :

a) en exigeant un catalogue plus restreint des buts à atteindre, assorti d'un ordre de priorités,

b) en demandant que soient précisés, pour chaque thème, les moyens de la réalisation. Actuellement toutes les grandes tendances politiques se rejoignent bien sur un certain nombre de buts, mais divergent sur la façon de les atteindre (le conseiller national Brunner et les cosignataires de sa motion ne sont pas opposés à une bonne AVS : ils veulent la faire payer aux cotisants...).

Au premier rang des moyens à envisager figure évidemment une révision fondamentale de la fiscalité helvétique ; c'est là que se situe en effet le nerf de toute réforme, et c'est seulement lorsque l'on se sera mis d'accord sur ce point que l'on pourra valablement coucher sur le papier les buts envisageables pour une période de tassement conjoncturel.

Si ces conditions ne recevaient pas l'agrément de leurs « partenaires », alors il faut admettre que les socialistes n'auraient rien à faire d'un « contrat de législature » ! Car non seulement ils seraient volés à long terme (organisation globale de notre société), mais encore ils joueraient perdants sur les tableaux les plus immédiats : les deux dernières élections sont là pour le prouver, les socilaistes font les premiers les frais de la désagrégation des autres partis gouvernementaux, incapables de cohérence parce que trop sensibles aux sirènes nationalistes.